

Cent cinquante interprètes sur le carreau

Liquidée courant janvier, l'association Inter Service Migrants laisse des dizaines de traducteurs et interprètes sans activité, sans revenu, sans rien. Une procédure prud'homale a révélé l'envers d'un système totalement illégal.

Pour le grand public, le nom d'Inter Service Migrants-Est n'évoque pas grand-chose. Dans la sphère des demandeurs d'asile et des étrangers venus en Lorraine, ISM-Est est un interlocuteur incontournable.

L'association, basée à Metz, fait le lien entre les étrangers et les structures d'aide en mettant à disposition traducteurs et interprètes. Pour être plus juste, cette association faisait le lien... Car elle s'est retrouvée en quelques mois en situation de dépôt de bilan et de liquidation judiciaire.

Depuis le 24 janvier, l'activité d'ISM a cessé. Une épine dans le pied pour les préfectures et différents services qui ont dû trouver d'autres solutions (lire ci-dessous). C'est aussi une mauvaise nouvelle pour près de 150 traducteurs qui vivaient bon an mal an grâce au travail effectué pour cette association.

Slobodan et son épouse œuvraient pour les autres depuis une vingtaine d'années. Spécialistes des langues de l'ancienne Yougoslavie, ils survivent sans un sou. « Sans savoir si on va pouvoir garder notre logement... » Ismaël, traducteur des langues arabes, travaillait pour ISM depuis 2003. « Nous vivons la même situation. Un moment de grande confusion, d'incompréhension et de

crainte, dit-il de sa voix douce. C'est aussi un moment de colère car cela pouvait être évité. »

Les traducteurs réclamaient depuis des années une évolution de leur statut, en plus d'une augmentation de salaire qui ne dépasse pas le SMIC horaire. La procédure prud'homale initiée en 2016 par l'un d'eux a provoqué des secousses d'une autre ampleur. Et révélé que depuis 2011, les contrats de travail des traducteurs étaient illégaux. D'après des comptes rendus du conseil d'administration d'Inter Service Migrants que nous nous sommes procurés, la direction n'ignorait rien de cette situation « explosive », selon ses termes.

« Elle exploitait les interprètes »

Saïd a gagné l'affaire devant les prud'hommes de Metz. ISM a été condamnée à requalifier son contrat en CDI à temps plein et à payer 40 000€ d'arriérés de salaires.

L'association a immédiatement déposé le bilan. Avocat du plaignant et d'autres salariés qui vont s'engouffrer dans la brèche, le bâtonnier Bernard Petit juge sévèrement ce comportement.

« L'association exploitait les interprètes avec des contrats irréguliers et c'est pourquoi elle a été lourdement sanctionnée. Et socialement, ces personnes



Une procédure prud'homale a révélé que les contrats de travail des traducteurs étaient illégaux. Photo Pascal BROCARD

n'arrivaient pas à 200 heures de travail par trimestre, ce qui les prive de couverture sociale. C'est beau de se draper dans des idées nobles d'aide aux immigrés mais encore faut-il respecter le droit de ses salariés. Et maintenant, une décision judiciaire est défavorable, donc on liquide l'association et on décide d'en créer une autre à Nancy. Ainsi, on se soustrait à son obligation

de payer au salarié ce qu'on lui doit. Le droit local permet d'engager les responsabilités individuelles des administrateurs s'il y a eu faute, c'est une piste que nous allons explorer. Sans compter que certains autres faits peuvent intéresser les autorités judiciaires. »

Saïd, qui n'a rien touché des 40 000€ dus, et les autres sont des observateurs tristes et

impuissants d'une situation qui les dépasse.

« Nous avons donné beaucoup pour que l'administration fonctionne. Nous étions fiers de nous intégrer de cette façon dans la société. Et aujourd'hui, on a laissé l'impression d'être des laissés-pour-compte. Des oubliés. »

Kevin GRETHEN

Les services de l'Etat ont dû compenser

Les traducteurs et interprètes d'Inter Service Migrants-Est travaillaient dans différents services liés à l'immigration pour les préfectures lorraines. Ils étaient également régulièrement en mission dans les hôpitaux. Depuis 2014, l'afflux massif des migrants a provoqué une hausse considérable de leurs interventions.

Aussi, la liquidation brutale de l'association le 24 janvier dernier a provoqué quelques complications, qui semblent être aujourd'hui du passé selon la préfecture de la Moselle. Les missions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM) ou de l'Office français de l'immigration et de l'intégration sont assurées « par d'autres dispositifs, indiquent les services de l'Etat. Nous faisons appel à ISM-Lyon ou ISM-Paris, ainsi qu'à des interprètes indépendants. »

Les services de la justice n'ont en revanche pas été touchés par cette pénurie d'interprètes puisqu'ils ont fait appel à deux listes de personnes référencées, celle des experts et celle des traducteurs jurés.

K. G.

« Un autre statut était impossible »

Des interprètes intervenant plusieurs heures dans une même journée puis cessant leur mission pendant plusieurs jours. « C'était un statut idéal, raconte Myroslava. Pour moi, c'était un travail d'appoint. Un statut parfait pour être libre, avoir de la souplesse dans les horaires. »

Pour faire écho à cette traductrice de russe et ukrainien, l'ex-directrice de l'ISM, Martine Fontaine, précise : « On n'aurait pas pu faire évoluer ces statuts. Nous ne pouvions garantir aux intervenants un volume horaire défini. Trois ou quatre missions dans une seule journée compliquaient tout. Et il faut noter que s'ils étaient en effet rémunérés au Smic sur leur fiche de paie, tous les interprètes étaient payés une heure supplémentaire pour chaque heure travaillée. Quant aux contrats, jamais personne n'a attiré notre attention sur le fait qu'ils n'étaient pas adaptés ou légaux. Nous étions pourtant contrôlés par tous les organismes d'Etat. »

Directrice de l'ISM depuis 1999, Martine Fontaine peine à évoquer cette liquidation sans regrets et amertume : « Une association jamais remise en cause depuis 40 ans. D'une vraie utilité avec un service linguistique sur les quatre départements lorrains. Nous touchions chaque année près de 5 000 personnes, professionnels et migrants tous confondus. Nous parvenions chaque année à équilibrer un budget de 500 000€ dont la moitié était le fruit de subsides Région, Département, Etat, Europe. L'autre partie était la contrepartie des missions rendues. Nous ne faisons pas de bénéfices. Depuis 1974, date de création de l'antenne à Metz, qui dépendait autrefois d'une association parisienne, nous avons eu des difficultés, des hauts et des bas mais nous parvenions toujours à nous en sortir. Le CA a lui-même toujours porté l'ISM à bout de bras, pour qu'elle continue à exister. »

S.-G. S.